



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/05/2022

### **ACQUISITION DU MODÈLE RÉDUIT DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIV RÉALISÉE PAR ANTOINE COYSEVOX, ŒUVRE RECONNUE D'INTERÊT PATRIMONIAL MAJEUR**

Grâce à l'appui de l'État et au mécénat du Groupe Norac, la Ville de Rennes a fait l'acquisition du modèle réduit de la statue équestre de Louis XIV, sculptée par Antoine Coysevox et reconnue d'intérêt patrimonial majeur, d'une valeur de 2,37 millions d'euros.

Cette réduction en bronze de la statue est exposée temporairement au musée du Louvre durant trois mois, jusqu'au 5 septembre 2022, cour Puget, dans le cadre de la présentation de l'actualité du département des Sculptures, intitulée « Invitation au Musée des beaux-arts de Rennes : Une statuette équestre de Louis XIV par Antoine Coysevox ». En septembre 2022, elle rejoindra définitivement les collections du Musée des beaux-arts de Rennes, où sont conservés depuis le XIXe siècle les deux reliefs du piédestal exécutés par Coysevox en 1693 pour le monument original.

#### **La statue équestre et son modèle réduit**

L'œuvre originale monumentale est conçue à la demande des États de Bretagne, entre 1688 et 1689, par Antoine Coysevox (1640-1720), alors le sculpteur le plus important de la fin du règne de Louis XIV.

Initialement destinée à Nantes, la statue équestre de Louis XIV a été finalement accueillie le 6 juillet 1726 par Rennes sur la nouvelle place du Palais (aujourd'hui place du Parlement), quelques années après les travaux de reconstruction qui suivirent le grand incendie de 1720. D'une hauteur d'environ 4 mètres, elle repose sur un piédestal de 3 mètres de hauteur, orné de chaque côté de reliefs en bronze également exécutés par Antoine Coysevox en 1693.

La statue est démontée en 1793 et fondue pour réaliser des canons, à l'exception des deux reliefs latéraux en bronze qui sont conservés au Musée des beaux-arts depuis sa fondation en 1801.

Conservée depuis plus d'un siècle dans une collection aristocratique britannique, la réduction en bronze est aujourd'hui l'unique témoignage en volume de la célèbre statue monumentale de Coysevox. Celle-ci n'était jusqu'alors connue qu'à travers la gravure réalisée par l'architecte Jean-François Huguot représentant l'inauguration de la statue.

Il s'agit à ce jour de la seule statue équestre de Louis XIV par Antoine Coysevox connue et conservée. D'une hauteur de 94 cm, elle repose sur un piédestal de 120 cm qui date du XIXe siècle.

#### **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Une opération d'acquisition exceptionnelle**

En octobre 2019, la Commission consultative des trésors nationaux du ministère de la Culture a rendu un avis favorable à la reconnaissance de la sculpture comme "œuvre d'intérêt patrimonial majeur". Cette qualification témoigne de la valeur artistique exceptionnelle de la statue et permet notamment à des musées de France territoriaux d'acquérir des biens culturels, en mobilisant le dispositif fiscal de l'article 238 bis 0A du code général des impôts.

Cet article prévoit en effet que le financement par une entreprise de l'acquisition d'un bien culturel reconnu « d'intérêt patrimonial majeur » au profit d'une collection publique ouvre droit à celle-ci à une réduction de son impôt sur les sociétés égale à 90% du montant du versement effectué, dans la limite de 50% de l'impôt dû. Cette dépense fiscale représente un soutien important de l'État à l'enrichissement des collections territoriales, sans lequel cette acquisition n'aurait pu être réalisée.

Le Groupe Norac, en participant à cette opération comme mécène, souhaite témoigner de son engagement durable dans la vie culturelle de Rennes et de la Bretagne.

Le Musée des beaux-arts de Rennes devient ainsi, après ceux de Lyon, de Montpellier et le musée de Grenoble, l'un des musées de France en région à bénéficier de ce dispositif mis en place par l'État. Il intègre dans ses collections l'œuvre d'un artiste majeur pour l'histoire de l'art et exceptionnelle par sa rareté, sa qualité artistique et ses dimensions.

### **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)